Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_091-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-091
	COHESION SOCIALE	
Contractualisation et prospective		
Objet : Schéma Départemental de Prévention et de Lutte contre les violences faites aux femmes en Côtes d'Armor 2026-2028- Approbation - Signature		

Le lundi 22 juin 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 11 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 95 titulaires - 48 suppléants

Présents : 79 – Procurations : 10 – Voix délibératives : 89

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Gaétan ACCOH, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Arnaud CARRE, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Laurence LE DU, Alexis LE NAOUR, Michel VILLAC, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Eliane LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Bruno RICARD, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Océane FEBVRE, Corinne GALLEE, Caroline HAYCOX, Lemuel MONDESIR

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Bernard PLESIER pouvoir à Marie-Madeleine MICHEL, Cécile ARMANGE pouvoir à Philippe ORVEILLON, Marie-Rose DANIEL pouvoir à Patrick DURAND, Charles HOUZE pouvoir à Chantal BOULOUX, Didier IBAGNE pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET, Céline LABBE pouvoir à Patrick BARRAUX, Maxime LEBORGNE pouvoir à Aurélie NICOLAS, Dominique LUCAS pouvoir à Suzanne LEBRETON, Géraldine LUCAS pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, Quentin RENAULT pouvoir à Céline ENGEL

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_091-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 22 juin 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-091
	COHESION SOCIALE	
Contractualisation et prospective		
Objet : Schéma Départemental de Prévention et de Lutte contre les violences faites aux femmes en Côtes d'Armor 2026-2028- Approbation - Signature		

Rapporteure : Madame Marina LE MOAL

Depuis plusieurs années, les obligations en matière d'égalité femmes-hommes se sont renforcées pour les collectivités locales, tant sur le volet employeur que sur le volet des politiques publiques. En application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 20 000 habitants mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée.

Depuis 2022, Dinan Agglomération intègre cet enjeu dans le cadre de sa démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) et déploie une démarche volontariste de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les violences, tant en interne que dans ses politiques publiques.

Plus spécifiquement, la lutte contre les violences faites aux femmes est une préoccupation majeure de tous les acteurs (Etat, collectivités, associations) nécessitant d'œuvrer conjointement à l'accompagnement des victimes et à la prise en charge des auteurs de violences. Le Schéma Départemental de Prévention et de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes en Côtes d'Armor 2026-2028 permet de concrétiser cette action conjointe et globale sur l'ensemble du département. Il fixe un cadre et des objectifs communs permettant d'offrir aux femmes victimes de violence un accompagnement pluridisciplinaire qualitatif.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, Dinan Agglomération co-pilote l'animation du réseau Violences Intra Familiales qui s'appuie sur 2 dispositifs locaux cofinancés par le Département, l'Etat et Dinan Agglomération : un poste de coordinatrice du dispositif Protège Toit et un poste d'Assistante Sociale en Compagnie de Gendarmerie.

Dinan Agglomération participe également à des réseaux locaux :

- Le réseau des référents Egalité organisé et animé par la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité Femme-Homme des Côtes d'Armor,

- Le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG) organisé et animé par la Région Bretagne.

A travers la signature de ce schéma, Dinan Agglomération affirme son engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes et sa volonté de collaborer avec les différents signataires afin de répondre à un objectif commun : assurer une action publique coordonnée et efficace sur le territoire.

Le schéma se décline autour de 4 axes :

1- Diffuser une culture de l'égalité femmes-hommes pour sensibiliser le grand public et les professionnels afin de mieux prévenir les violences faites aux femmes,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260629-CA_2026_091-DE

2- Protéger et accompagner les victimes : mobiliser et coordonner les ressources, en fluidifiant les parcours,

3- Prendre en charge les auteurs pour prévenir la récidive et protéger les victimes,

4- Prendre en charge les enfants victimes au sein du couple violent.

Pour chacun des axes, des objectifs et des actions sont proposés avec des pilotes identifiés selon leurs compétences.

Vu la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2025-134 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2025 portant renouvellement du Contrat Local de Santé,

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** le Schéma départemental de Prévention de et Lutte contre les Violences faites aux femmes en Côtes d'Armor 2026-2028, tel que joint en annexe,

- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le Schéma départemental de Prévention de et Lutte contre les Violences faites aux femmes en Côtes d'Armor 2026-2028 ainsi que tout document utile nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstentions : 5)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 29 juin 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION